ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

Lancement du projet MAMAC

Collaboration renforcée en matière de réinsertion professionnelle dans le canton de Neuchâtel

La chancellerie d'Etat et la Ville de La Chaux-de-Fonds communiquent :

La collaboration entre l'assurance-chômage, l'assurance-invalidité et l'aide sociale sera renforcée dans le canton de Neuchâtel. L'Etat de Neuchâtel et la Ville de La Chaux-de-Fonds viennent en effet de signer une convention-cadre de collaboration pour une phase pilote 2008-2009 du projet national CII-MAMAC. Cette convention implique le Département de l'économie par le Service de l'emploi et l'Office de l'assurance-invalidité, Le Département de la santé et des affaires sociales par le Service de l'action sociale, ainsi que le Dicastère de l'instruction publique, des affaires sociales et de l'intégration de la Ville de La Chaux-de-Fonds par son Service communal de l'action sociale. La convention est entrée en vigueur au 1er mai 2008 et à terme la collaboration CII-MAMAC pourra être confirmée pour l'ensemble du canton.

Projet national lancé en 2005

Lancé il y a trois ans, le projet national CII-MAMAC (MAMAC=acronyme allemand qui entend les notions de « bilan médical, évaluation du potentiel professionnel par rapport au marché du travail et gestion par cas ».) a pour but de favoriser la réinsertion professionnelle de personnes présentant une problématique multiple.

Au lieu de chercher d'abord à savoir quelle institution est compétente pour un demandeur, on commence par évaluer sa situation, selon une procédure commune aux trois institutions. Il en découle un plan de réinsertion reconnu comme contraignant par tous les partenaires et qui contient les mesures nécessaires à la réinsertion de la personne sur le marché du travail. Le caractère contraignant des mesures à prendre est dans l'intérêt à la fois du système et des personnes concernées. Les premières expériences menées dans d'autres cantons montrent que cette manière de procéder favorise effectivement la réinsertion.

La CII – collaboration interinstitutionnelle – est une démarche commune à différentes organisations partenaires issues des domaines de l'assurance-chômage, de l'assurance-invalidité, de l'aide sociale, de l'orientation professionnelle publique, ainsi que d'autres institutions afin de développer des dispositifs communs dans le domaine de l'insertion et de la réinsertion professionnelle.

CH-2001 NEUCHÂTEL CHATEAU
TÉL. 032 889 40 39 FAX 032 889 60 07 COURRIEL: CORINNE.TSCHANZ@NE.CH

Pour de plus amples renseignements:
Bernard Soguel, conseiller d'Etat, chef du DEC, tél. 032 889 68 00 ;
Roland Debély, conseiller d'Etat, chef du DSAS, tél. 032 889 61 00 ;
Didier Berberat, Conseiller communal à La Chaux-de-Fonds, chef du Dicastère de l'instruction publique, des affaires sociales et de l'intégration, tél. 032 967 62 01 ;
Daniel Monnin, chef du Service de l'action sociale, Président du groupe de pilotage de la CII, tél. 032 889 66 00 ;
Fabio Fierloni, directeur de l'Office de l'assurance invalidité, tél. 032 910 71 00.

Neuchâtel, le 9 juin 2008